

Jardins familiaux de Rosemont-Vignerons - Aménagement complet du site

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : L'aménagement complet du site des jardins familiaux de Rosemont-Vignerons fait suite aux demandes et besoins formulés par les jardiniers, relayés par l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et environs, pour un meilleur usage au quotidien de l'équipement.

Le projet d'aménagement et d'équipement du site a été élaboré en liaison avec l'Association des Jardins Familiaux, gestionnaire des jardins.

L'aménagement définitif du site compte 56 parcelles de jardins et comprend :

- les travaux d'infrastructure : clôture du site, travaux de voirie, allées, parking et assainissement,
- les aménagements spécifiques intérieurs : clôtures séparatives entre les parcelles, abris de jardins ou coffres à outils, mise en place de mobiliers et engazonnements.

Le coût de l'aménagement est de 215 430,80 € HT, soit 257 655,24 € TTC ; il est constitué d'une tranche ferme, d'un montant de 110 258,40 € TTC et d'une tranche conditionnelle, d'un montant de 147 396,84 € TTC.

Les travaux seront réalisés en hiver pour une mise à disposition du site aménagé au début du printemps 2007.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 23.823.2312.87024 CS 34000.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché à intervenir.

«M. Jean-Jacques DEMONET : Simplement pour signaler que l'Association des Jardins Familiaux de Besançon, pour la première fois, mettra une parcelle à disposition de personnes handicapées et il y aura six bacs à disposition.

M. LE MAIRE : C'est très très bien. Cette association fait du bon travail, elle est vraiment très dynamique. Il y a maintenant 500 ou 600 jardiniers et on peut féliciter son Président».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2006.